

Eclairage public

- Optimiser le nombre de points lumineux afin de limiter les émissions lumineuses au strict nécessaire.
- Prévoir une modélisation informatique des éclairages extérieurs.
- Utiliser la lumière artificielle à l'extérieur qu'en cas de nécessité temporelle et / ou spatiale.
- Focaliser la lumière sur les objets à illuminer. Ne pas éclairer les houppiers des arbres et les masses végétalisées.
- Éclairer du haut vers le bas. Les éclairages encastrés au sol et orientés vers le haut sont à proscrire.
- Utiliser des corps lumineux fermés avec écrans et réflecteurs (pas de diffusion latérale).
- Ajuster la puissance des lampes et la valeur de l'éclairement en fonction des réels besoins.
- Envisager l'utilisation des systèmes de contrôle (minuterie, gradateur, déclencheur automatique, capteur de présence).
- Pour les zones où l'éclairage est indispensable toute la nuit, éteindre une partie des luminaires ou baisser la luminosité.
- Mise en place du trame noire le long de la trame verte et bleue centrale.

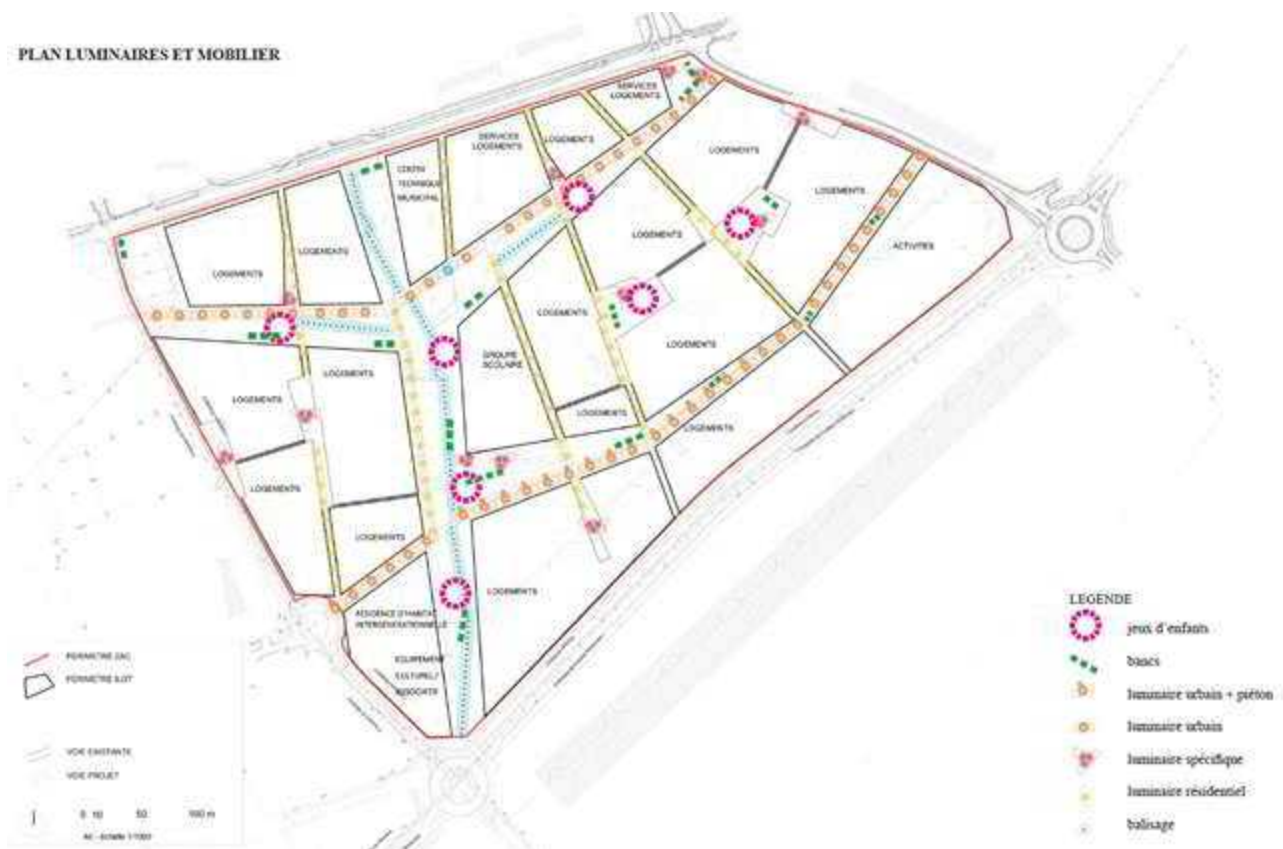


Figure 11 : Plan lumière de la ZAC (source : Octa paysage, 2016)